|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AMBASSADE DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  | REPUBLIQUE TOGOLAISE  *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

**Conseil des droits de l’homme**

**45ème Session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU) 22 janvier au 02 février 2024**

**Examen du rapport du Tchad**

 **Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 30 janvier 2024*

 *(09h-12h 30)*

***Monsieur le Président,***

Le Togo remercie le Tchad pour la présentation de son rapport national et se réjouit des avancées notables observées depuis son dernier passage devant le groupe de travail de l’EPU, notamment l’abolition de la peine de mort.

Dans un esprit de dialogue constructif, mon pays voudrait faire les recommandations suivantes, visant la consolidation de l’Etat de droit.

1. **Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ;**
2. **Garantir le respect des dispositions du code de procédure pénales encadrant les délais de garde à vue et de détention préventive et les droits des personnes faisant l’objet de ces mesures conformément aux normes et standards internationaux ;**

Pour finir, nous souhaitons beaucoup de réussite à la délégation Tchadienne dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent EPU.

**Je vous remercie**